



Récupération d'une créance dans le cadre d'une succession

Par Visiteur

Je suis créancier dans une succession acceptée purement et simplement par l'héritière depuis novembre 2009. Mon compte de créance a été transmis au notaire depuis janvier 2009, depuis il ne répond pas à mes demandes et ne m'envoie rien.

Quels seraient mes moyens pour récupérer ma créance? (aucun bien immobilier dans la succession) Huissier ou assignation notaire et héritière?

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Quels seraient mes moyens pour récupérer ma créance? (aucun bien immobilier dans la succession) Huissier ou assignation notaire et héritière?

Avez vous pris contact avec le notaire de la succession?

Cordialement

Par Visiteur

C est du notaire de la succession dont je parle

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Dans ce cas face à l'inaction du notaire vous devez vous adresser directement à l'héritière.

Si vous n'avez pas de titre exécutoire (autrement dit de jugement), dans un premier temps si l'héritière refuse de vous rembourser vous pouvez faire appel à un huissier (à vos frais) afin de procéder à un recouvrement de la créance ce qui revient à payer l'huissier afin qu'il demande à votre débiteur de régler sa dette mais si cette dernière refuse il ne pourra rien exiger.

Dans ce cas vous pourrez saisir la juridiction compétente en fonction du montant de la dette.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour

merci je vais proceder comme indiqué

Cordialement

Par Visiteur

Cher Monsieur,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.
En espérant que tout se passe pour le mieux et au plus vite.

Bien cordialement